L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 72, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 30 MARS

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées en 1865.....$ 302,313 20
Primes dans l'année antérieure le 31 décembre 1865.....
Sur les risques d'incendie.....$ 367,190 39
Sur les risques de mer.....8,080 74
Sur les risques de rivières.....24,377 43 — 399,648 56
Total des primes.....$ 691,961 76
Moins, le montant sur lequel il a été rapporté vingt et vingt-cinq pour cent.....— 176,648 32
Montant net des primes.....$ 515,313 44
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Billets garantis par hypothèques.....$ 96,545 00
Billets garantis par nantissement.....31,162 51
Propriétés foncières.....91,000 00
Prêts sur bons consolidés et en banque de la ville.....79,700 00
Placé en actions de banques.....39,000 00
Sertis échangés et en mains, compte de serip.....20,100 20
Compagnie du Dry Dock.....10,000 00
Primes échues et en voie de perception.....185,000 13
En caisse.....307,304 91

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS J. ADAMS Président.
HENRY V. ODDIE, secrétaire.

La Compagnie payera au intérêt de 6 pour cent, compté, sur leurs nets certificats non payés de cette année portant la date des certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende-serip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit de participer pour l'année expirée le 31 avril 1866, et il y aura lieu de payer ces certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS J. A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. ODDIE, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Thos. A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. D. Benedict,	James J. Hanna,
Samuel B. Newman,	A. Delhi,
F. H. Farley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A. G. Obe,
Thomas Kelly,	A. E. Keating.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées en 1865.....$ 89,284 60
Primes dans l'année antérieure le 31 décembre 1865.....
Sur les risques d'incendie.....$ 207,190 39
Sur les risques de mer.....8,080 74
Sur les risques de rivières.....24,377 43 — 239,648 56
Total des primes.....$ 328,933 16
Portes: Sur les risques d'incendie.....$ 39,273 49
Sur les risques de mer.....35,142 58
Sur les risques de rivières.....20,952 36 — 95,368 43
Taxes.....$ 233,564 73
Réassurances.....13,870 61
Dépenses générales, comptes d'intérêt, etc.....13,739 77
Intérêt du scrip.....24,967 92 — 252,675 13
Bénéfice net.....$ 76,259 03
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets garantis par hypothèques.....$ 139,794 00
Primes en mains.....23,306 93
Primes consolidés et bons de la ville.....80,400 00
Placé en actions de la Compagnie de Gaz.....37,700 00
Placé en actions de la Compagnie de la Nlle-Orléans.....3,000 00
Placé en banque et bons remis aux mains de la Compagnie.....79,725 00
Compagnie de la Nouvelle-Orléans.....1,000 00
Propriété foncière, etc.....6,071 44
Compagnie Valette Dry Dock.....10,000 00
En caisse.....37,138 19
En mains: Intérêt du scrip, non réglé.....$ 6,200 00
Intérêt (dû en mars) sur les scrips en mains.....24,277 92
Intérêt accumulé non réglé.....7,855 00 — 38,332 92
$ 467,277 37

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui 9 janvier 1867, personnellement, comparut, Juge de paix dans et pour la ville et paroisse susdites, le soussigné Président, et Thos. A. J. W. Hills fils, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, incorporée par acte et représentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUTZE, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, ce 9 janvier 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 7 de courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de VINGT-CINQ pour cent sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1866 —dividende payable aux porteurs de certificats ou leurs ayants droits les mardi, premier juillet prochain. Il a été résolu en outre de payer, à la même époque, le montant de tous les certificats de participation émis pour l'année expirée le 31 décembre 1865, avec intérêt à 6 pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés de la Compagnie.

Directeurs:

Geo. Urquhart,	Wm Stevens,
A. Roehrborn,	Chs. Labitte,
G. W. Schaak,	A. Schreiber,
J. S. White,	John Gaudin,
W. J. Vredenburgh,	J. M. Legarde,
T. B. Shumard,	J. Tuyes.

10 last—30 f aoûts. 1 an

SIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croscent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumet l'état ci-dessous des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866:

Primes d'incendie	$ 302,131 71
Primes de mer	128,396 16
Primes de rivières	356,949 59 — $ 1,487,390 45
Montant des primes expirées	938,451 64
Portes payées et estimées:	
Portes d'incendie	$ 94,498 86
Portes de mer	26,826 61
Portes de rivières	249,363 38
Escompte sur primes de serip	79,762 77
Taxes payées	35,122 34
Réassurances payées	21,297 21
Profits et pertes, dépenses, appointements, escompte, etc.	670,799 31
Bénéfice net	$ 397,791 33
Montant des primes participant aux dividende serip	994,711 60
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets garantis par hypothèques	$ 99,545 00
Billets garantis par nantissement	31,162 51
Propriétés foncières	91,000 00
Prêts sur bons consolidés et en banque de la ville	79,700 00
Placé en actions de banques	39,000 00
Serip échangés et en mains, compte de serip	20,100 20
Compagnie du Dry Dock	10,000 00
Primes échues et en voie de perception	185,000 13
En caisse	307,304 91

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS J. ADAMS Président.
HENRY V. ODDIE, secrétaire.

LeCompagnie payera au intérêt de 6 pour cent, compté, sur leurs nets certificats non payés de cette année portant la date des certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende-serip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit de participer pour l'année expirée le 31 avril 1866, et il y aura lieu de payer ces certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS J. A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. ODDIE, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Thos. A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. D. Benedict,	James J. Hanna,
Samuel B. Newman,	A. Delhi,
F. H. Farley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A. G. Obe,
Thomas Kelly,	A. E. Keating.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées en 1865.....$ 89,284 60
Primes dans l'année antérieure le 31 décembre 1865.....
Sur les risques d'incendie.....$ 207,190 39
Sur les risques de mer.....8,080 74
Sur les risques de rivières.....24,377 43 — 239,648 56
Total des primes.....$ 328,933 16
Portes: Sur les risques d'incendie.....$ 39,273 49
Sur les risques de mer.....35,142 58
Sur les risques de rivières.....20,952 36 — 95,368 43
Taxes.....$ 233,564 73
Réassurances.....13,870 61
Dépenses générales, comptes d'intérêt, etc.....13,739 77
Intérêt du scrip.....24,967 92 — 252,675 13
Bénéfice net.....$ 76,259 03
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets garantis par hypothèques.....$ 139,794 00
Primes en mains.....23,306 93
Primes consolidés et bons de la ville.....80,400 00
Placé en actions de la Compagnie de Gaz.....37,700 00
Placé en actions de la Compagnie de la Nlle-Orléans.....3,000 00
Placé en banque et bons remis aux mains de la Compagnie.....79,725 00
Compagnie de la Nouvelle-Orléans.....1,000 00
Propriété foncière, etc.....6,071 44
Compagnie Valette Dry Dock.....10,000 00
En caisse.....37,138 19
En mains: Intérêt du scrip, non réglé.....$ 6,200 00
Intérêt (dû en mars) sur les scrips en mains.....24,277 92
Intérêt accumulé non réglé.....7,855 00 — 38,332 92
$ 467,277 37

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui 9 janvier 1867, personnellement, comparut, Juge de paix dans et pour la susdite paroisse, le soussigné Président, et Thos. A. J. W. Hills fils, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, incorporée par acte et représentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUTZE, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, ce 9 janvier 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

GERMANIA

Compagnie d'Assurances

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 136, rue Gravier, entre St Charles et Carondelet.

Capital $300,000,

Avec privilèges de la porter à 600 000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière; elle rend le montant de ses polices aussi tôt que la perte aura été réglée.

G. F. FORSTER, Président. D. MICHEL, Vice-Président.
S. MAIER, Secrétaire.

—Directeurs:—

W. S. Schmidt,	F. Hinz,
F. C. Lathe,	Jos. Mora,
H. Brahe,	Louis Schlosser,
H. Zehrfuss,	Chas Bondiz,
Chas. Ludwig,	Alex. Lindner,
H. F. Klumpp,	H. Simon,
H. Hoffman,	G. Kopp,
J. Frey,	C. H. Kaiser-Smith,
Wm. F. Schwartz,	Julius Meurer,
H. Michel,	H. Rabasse,
Aug. Kohl,	H. Claren,

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Des Fermiers et des Commerçants de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, RUE CARONDELET No. 28.

CETTE Compagnie fait assurances d'habitations des fermes et maisons de campagne, des meubles et contre les PERILS DE MER et de RIVIERES, aux taux connus de prime.

Les profits nets seront payés aux Actionnaires en espèces ou en actions de la Compagnie, au choix des Directeurs, aussi tôt que les DIVIDENDES auront été CONSTATÉS, arrêtés par le Conseil de la Cie de la Compagnie.

—DIRECTEURS—

JAMES NEWITT, de la maison Newitt, Norton & Co	
JOH. W. CARROLL, de la maison Carroll Hart & Co	
Wm. JOHNSON, de la maison Johnson & Co	
J. W. BURRIDGE, de la maison J. W. Burridge & Co	
J. I. ROBLE, de la maison Jenkins & Roble	
MOSES GREENWOOD, de la maison M. Greenwood & Co.	
ALFRED S. HUNTINGTON, de la maison Huntington & Co.	
J. G. BROWN, de la maison Cunningham, Brown & Co.	
JOHN PERRIN, de la maison John Perrin & Co.	
MARSHALL J. SMITH, de la maison Marshall J. Smith & Co.	
J. CAULFIELD, de la maison Knox & Caulfield.	
JOHN CHAFFE, de la maison John Chaffe & Son.	
L. H. YEATS, de la maison Yeats & Co.	
J. D. BLAIR, de la maison J. D. Blair & Co.	
T. M. SCOTT, de la maison T. M. Scott & Co.	
WM. SALL, de la maison Wm. Sall & Co.	
ALF. HALL, de la maison Woodruff, Hall & Co.	
P. S. WILTZ, de la maison Pleasant S. Wiltz.	
RICHARD MILLIKEN, de la maison Richard Milliken & Co.	
SAMUEL R. MOORE, de la maison Samuel R. Moore & Co.	
WM. S. HERRING, de la maison Herring, Farwell & Co.	
H. McNEIL VOIGT, de la maison Stern, Voigt & Co.	
HARMON DOANE, Vice-Président.	
GEORGE McCOLL, ROBERT PITCAIRN,	
W. S. TUILLIER,	
MICHEL MUSSON, Président.	
HARMON DOANE, Vice-Président.	
ED. A. PALFREY, Secrétaire.	

7 sep—4m

Succession de Marie Louise Mathieu veuve Pon

No 29,571.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans.—A vis est par le présent donné aux créanciers de la succession susdite et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déposer, avec les pièces justificatives, leurs demandes contre la dite succession, si elles en ont, entre les mains du soussigné Syndic, dans les trente jours de la présente publication, faute de quoi ils seront forclos de toute réclamation contre la dite succession.

Fait à la Nouvelle-Orléans, ce 19 mars 1867.

P. B. ORDNER,
Syndic.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans.

BUREAU, RUE CAMP, No. 61.

Nlle-Orléans, 1 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières, et de transport par terre, aux taux les plus favorables.

EDWARD RIGBY, Président.
WM. F. KELLOGG, Vice-Président.
H. P. JARVIER, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance de L'UNION

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurances de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et en charte.

Montant des primes non expirées dans l'année expirée le 30 avril 1866.....$ 1,487,390 45
Primes dans les premières années dans l'année expirée le 30 avril 1866.....
Primes sur les risques d'incendie.....$ 1,139,397 00
" " de rivières.....157,128 22
" " de mers.....35,284 78 — $ 1,331,810 00
Total des primes.....$ 2,819,200 45
Montant net des primes du 30 avril 1865.....$ 1,487,390 45
Primes reçues pendant l'année.....1,331,810 00
Primes de renouvellement.....2,165 00 — $ 1,333,975 00
Montant net des primes du 30 avril 1866.....$ 2,821,365 45
Primes remboursées pendant l'année.....$ 2,185 20
Primes échues et en voie de perception.....30,555 17
Intérêts, loyers et divers.....4,000 00 — 36,740 37
$ 2,858,105 82
Portes payées et estimées:
Portes d'incendie.....$ 130,397 00
" de rivières.....11,726 16
" de mers.....2,000 00 — 144,123 16
Escompte sur primes de serip.....$ 1,333,975 00
Taxes payées.....53,379 20
Réassurances payées.....21,297 21
Profits et pertes, dépenses, appointements, escompte, etc.....1,305,330 45
$ 2,858,105 82
Bénéfice net.....$ 1,333,975 00
Montant des primes participant au dividende serip.....$ 2,821,365 45
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Billets garantis par hypothèques.....$ 1,139,397 00
Billets garantis par nantissement.....157,128 22
Propriétés foncières.....35,284 78
Prêts sur bons consolidés et en banque de la ville.....1,331,810 00
Placé en actions de banques.....2,165 00
Serip échangés et en mains, compte de serip.....30,555 17
Compagnie du Dry Dock.....4,000 00
Primes échues et en voie de perception.....36,740 37
En caisse.....144,123 16
$ 2,858,105 82

Le tableau qui précède est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES RIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et souscrit devant moi, ce 16 mars 1866,
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera mis en circulation à partir du premier lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également résolu de payer, à partir de ladite époque, le montant de tous les certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

CHARLES RIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire. Vice Président.

—DIRECTEURS.—

Charles Briggs,	Archibald Montgomery,
Asst. Corriere,	Henry J. Venn,
George A. Foolish,	Jas. Jackson,
Jas. Palmer,	E. Marquez,
E. Brigler,	Alfred Dolhonde,
H. Cramer,	Jules Denis,
Charles Labitte,	Chs. Weidner,
Ben E. Mannen	A. Lecorgne,
Anderson Fly,	Frank Williams,
Alfred Kearny	John Thornhill,
A. E. Montgomery,	W. A. Violett

Montant de primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir:

Sur les risques d'incendie	$ 391,366 39
Sur les risques de rivières	127,128 22
Sur les risques de mer	35,284 78
	$ 1,331,810 00
Blaques non expirés le 31 déc.	453,681 64
	$ 877,828 36
A déduire	6,345 00
Blaques non expirés le 31 déc. '66	$ 871,483 36
Primes remboursées le 31 déc. '66	2,185 20
	873,668 56
Montant net des primes le 31 déc. '66	$ 1,333,975 00
Portes payées dans la même période:	
Sur les risques d'incendie	$ 130,397 00
Sur les risques de mer	35,284 78
Sur les risques de rivières	11,726 16 — 177,407 94
Escompte sur primes de serip	$ 1,156,567 06
Quinze, vingt et vingt-cinq pour cent d'escompte sur primes	165,398 81
Montant réservé pour portes non réglées	60,000 00
Dépenses, taxes, profits et portes encaissés et intérêt sur le tout	39,907 63
	366,985 45
Bénéfice net	$ 789,581 61
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets garantis par hypothèques	$ 1,139,397 00
Billets garantis par nantissement	157,128 22
Propriétés foncières	35,284 78
Placé en banque et bons remis aux mains de la Compagnie	1,156,567 06
Placé en actions de la Compagnie	165,398 81
Primes échues et en voie de perception	119,464 00
Compagnie Valette Dry Dock	4,000 00
Effets	30,555 17
Intérêts sur vente de propriété	127,661 16
En caisse	144,123 2
	$ 3,077,179 22

Le tableau qui précède est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES RIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et souscrit devant moi, ce 16 mars 1866,
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera mis en circulation à partir du premier lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également résolu de payer, à partir de ladite époque, le montant de tous les certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

CHARLES RIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Charles Briggs,	Archibald Montgomery,
Asst. Corriere,	Henry J. Venn,
George A. Foolish,	Jas. Jackson,
Jas. Palmer,	E. Marquez,
E. Brigler,	Alfred Dolhonde,
H. Cramer,	Jules Denis,
Charles Labitte,	Chs. Weidner,
Ben E. Mannen	A. Lecorgne,
Anderson Fly,	Frank Williams,
Alfred Kearny	John Thornhill,
A. E. Montgomery,	W. A. Violett

Succession de Perry S. Warfield.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Vis est par le présent donné aux créanciers de la succession susdite et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déposer, avec les pièces justificatives, leurs demandes contre la dite succession, si elles en ont, entre les mains du soussigné Syndic, dans les trente jours de la présente publication, faute de quoi ils seront forclos de toute réclamation contre la dite succession.

Fait à la Nouvelle-Orléans, ce 19 mars 1867.

P. B. ORDNER,
Syndic.

UN TERRAIN situé en faubourg de l'Annonciation, dans la Troisième District de la ville, désigné par le No 1 sur un croquis annexé à un acte de reparti ion de Wm Brown, en date du 27 mai 1865, P. S. Warfield, au rapport de Charles Boudousquié, notaire public de la ville, en date du 27 mai 1865. Le dit terrain forme l'angle des rues Prytania et Terpsichore, et mesure 50 pieds de face à la rue Prytania, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant en maison de bois à deux étages, couverte en bardeaux; ouïdes, etc, et tous les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Ensemble aussi avec 75 Actions, aujourd'hui réduites à 50, de celles de la Compagnie des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — L'acquéreur donnera le paiement d'un cautionnement reconnu par devant un Cour compétente (ou certificat de $6125 00) en faveur de la dite Banque, payable le 1er d'avril 1867, avec intérêt à 10 pour cent et aux termes de la Charte de la dite Banque, et le balance du prix d'achat payable comptant, sujet à l'adjudication en billets de Trésor des Etats Unis. L'acquéreur paiera aussi tous les frais et obligations et responsabilités imposées aux actions susdites, ensemble de cette de lots y appartenances.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 mars—20t exr 12 avril

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, pour l'usage et au profit de, etc. vs. ANTONIO FERNANDEZ.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Vis est par le présent donné d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé sur le Chemin du Bayou Sauvage, derrière le Terrain de Tivoli, contenant cinq arpents de face sur ledit chemin, sur chaque côté de ses dites cinq arpents de face sur chaque côté de dit Chemin, sur toute la profondeur qui se trouvera entre lignes arpentés, aussi, sur chaque côté de dit Chemin, mesurant cinq arpents de face par trente de terre (cinq sur chaque côté du Chemin), bornées ainsi qu'il suit, savoir: d'un côté, par trois cent vingt-cinq et sept cent vingt-sept, d'un côté, et de l'autre côté par terres de Jacques Dufil, Jr, cent trente-quatre et cent trente-six, de l'autre côté, à la tête par terres de Jacques Dufil, Jr. Plus, voyez de la ville, daté du 8 mars 1836, et déposé aux minutes publiques.

Ensemble, avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

La dite description du dit terrain est portion de la propriété acquise par feu John McDonogh, de la veuve et des héritiers Augt. F. B. de Grandpré, suivant acte reçu par devant Me Paul Sales, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 19 juillet 1850.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 mars—7 16,23—1 avril

F. RICKERT vs. LE NEW ORLEANS SEAMEN'S HOME ASSOCIATION

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19,672.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI vingt-neuf de mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans l'Ouest de cette ville, faisant partie de l'ancienne propriété de la Veuve Castelan, sur le Chemin du Bayou. Les dits terrains sont délinés sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyez de la ville, daté du 23 août 1858, et déposé aux minutes, ancien français, les dimensions suivantes, savoir:

Le numéro Quarante-Cinq mesure cinquante neuf pieds de face à la rue Prieur, quatre-vingt-huit pieds deux pouces sur la ligne séparative du numéro Quarante-Six, quatre-vingt-un pieds neuf pouces sur la ligne séparative du numéro Quarante-Quatre, et cent quatre-vingt-six pieds sur la ligne du fond, limitrophe à la propriété de la Dame Veuve Duchamp, le tout suivant le plan et mesure susdits, neuf pieds de face à la rue Prieur, quarante neuf pieds de face à la ligne limitrophe de la propriété de la Dame Veuve Duchamp, et cent quatre-vingt-six pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16mars—16 25—2 9 16 avr

ALEX. BERGAMINI Jr., vs la Dame M. D. BRIN

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 18,707.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont descriptions suit—

1o—Trois terrains situés en cette paroisse faisant partie de l'ancienne propriété de la Veuve Castelan, sur le Chemin du Bayou. Les dits terrains sont délinés sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyez de la ville, daté du 23 août 1858, et déposé aux minutes, ancien français, les dimensions suivantes, savoir:

Le numéro Quarante-Cinq mesure cinquante neuf pieds de face à la rue Prieur, quatre-vingt-huit pieds deux pouces sur la ligne séparative du numéro Quarante-Six, quatre-vingt-un pieds neuf pouces sur la ligne séparative du numéro Quarante-Quatre, et cent quatre-vingt-six pieds sur la ligne du fond, limitrophe à la propriété de la Dame Veuve Duchamp, le tout suivant le plan et mesure susdits, neuf pieds de face à la rue Prieur, quarante neuf pieds de face à la ligne limitrophe de la propriété de la Dame Veuve Duchamp, et cent quatre-vingt-six pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16mars—16 25—2 9 16 avr

La Ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'usage et au profit de &c., vs. A. J. Powell et Evariste Mira, ux.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 18,907.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier AVRIL 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1o—Deux terrains situés dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont descriptions suit—

Les certains terrains situés dans l'Ouest de cette ville, désignés par les numéros cinq et six, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyez de la ville, daté du 23 août 1858, et déposé aux minutes, ancien français, mesurant chacun cent pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de deux cent trente pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant en maisons de bois à deux étages, couvertes en bardeaux; ouïdes, etc, et tous les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16mars—16 25—2 9 16 avr

VENTES JUDICIAIRES.

La ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'usage et au profit de &c., vs. A. J. Powell et Evariste Mira, ux.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 18,907.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier AVRIL 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1o—Deux terrains situés dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

Les certains terrains situés dans l'Ouest de cette ville, désignés par les numéros cinq et six, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyez de la ville, daté du 23 août 1858, et déposé aux minutes, ancien français, mesurant chacun cent pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de deux cent trente pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant en maisons de bois à deux étages, couvertes en bardeaux; ouïdes, etc, et tous les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16mars—16 25—2 9 16 avr

VENTES JUDICIAIRES.

La ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'usage et au profit de &c., vs Charles T. Estis.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,968.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI premier AVRIL 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

Quatre lots de terre désignés par les numéros dix, onze, quatorze, quinze, dix-huit et dix-neuf, dans la Quatrième Section, quarante et deux arpents de face sur Gentilly, sur Bayou Gentilly, par Louis H. Pilié. Voyez de la ville, daté du 3 janvier 1857, et déposé aux minutes, ancien français, par Louis H. Pilié. Voyez de la ville, daté de 3 janvier 1857, et déposé aux minutes, ancien français, par Louis H. Pilié. Voyez de la ville, daté du